



PREFETE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 13 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion cellule d'urgence filière laitière Mercredi 12 octobre 2016

Une cellule d'urgence "lait" s'est tenue le mercredi 12 octobre 2016 à la direction départementale des territoires. Elle était présidée par la Préfète en présence des services de l'État concernés, des représentants agricoles et industriels de la filière laitière, du conseil départemental et du conseil régional.

Les objectifs de cette rencontre étaient :

- faire un point sur la situation de la filière laitière périgourdine,
- aborder les mesures européennes et nationales de soutien économique à la filière déjà mises en place, ou annoncées le 4 octobre dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles,
- présenter les dispositifs proposés par les autres financeurs.

• **Bilans des plans de soutien à l'élevage 2015 et 2016**

Dans le cadre de la prise en charge des intérêts d'emprunt, 206 éleveurs laitiers spécialisés ont bénéficié d'une aide gouvernementale de 3 950 euros en moyenne par exploitation, pour une enveloppe totale de 824 000 euros. En ajoutant les aides au titre de l'année blanche bancaire, les dégrèvements de taxes et impôts accordés par la DDFIP et les prises en charges de cotisations sociales MSA, l'effort sur le département dépasse le million d'euros.

• **Aide à la réduction de la production laitière**

Le Conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne du 18 juillet 2016 a permis d'acter la mise en place d'une aide de 150 millions d'euros pour inciter à la réduction de la production de lait de vache. Cela correspond à une indemnisation de 14 cts par kilo non produit.

Afin de conforter ce dispositif, la France a choisi d'abonder de 10 cts d'euros l'aide européenne pour les cinq premiers pourcents de baisse de production, portant ainsi l'indemnisation à 24 cts par kilo non produit. Pour la première vague de la mesure, 95 éleveurs de la Dordogne ont fait une demande, soit 23% des producteurs du département (15% au niveau national), pour un volume global de 1 367 tonnes et un montant moyen par demande de 2 500 euros.

• **Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles**

Une aide exceptionnelle aux producteurs de lait et des autres secteurs animaux a par ailleurs été mise en place, avec une enveloppe de 49,9 millions d'euros bénéficiant à la France. Le Gouvernement a doublé le montant de l'aide, la portant à près de 100 millions d'euros, dans le

cadre du Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, annoncé par le Premier ministre le 4 octobre 2016. Le Pacte prévoit notamment un soutien à la trésorerie des éleveurs de bovins lait et viande. Des éléments sont encore attendus pour préciser les conditions de mise en oeuvre de cette mesure.



Les représentants de la profession ont exprimé la demande qu'au regard du contexte et des problèmes très graves de trésorerie que connaissent nombre d'exploitants, une mesure d'exonération générale de TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) est mise en oeuvre.

- **Chèque conseil « Avenir Lait » de la Région Nouvelle Aquitaine**

En parallèle des mesures prises au niveau national et européen, le conseil régional souhaite un accompagnement des exploitations, pour modifier leurs pratiques et améliorer leur compétitivité. Un appel à projet a été lancé en septembre afin de sélectionner les structures de conseil qui pourront accompagner les éleveurs bovin-lait actuellement fragilisés. Les participants ont émis le souhait que la cellule d'urgence puisse contribuer à identifier les exploitations concernées en priorité par cette démarche .

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT tél : 05.53.02.24.07 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24
